de Paris. L'assistance, assez nombreuse, était composée presque exclusivement de membres du congrès. Quatre discours, congratulations ou sonhaits de bienvenue ont été prononcés dans cette première séance.

Le congrès de navigation a pour but l'étude des questions d'ordre général relatives à la navigation sur les rivières et les canaux. Il se tient au palais de l'Industrie, pavillon nord-ouest, côté du Panorama, et est complété par une exposition industrielle, composée de dessins et de modèles en relief de plans de canaux et de rivières, de barrages, d'écluses, d'ascenseurs hydrauliques. On y voit une réduction du pont-canal de Brière, des modèles de bateaux, etc. Le congrès durera dix jours. Y seront seuls admis ses membres et les invités munis d'une carte d'entrée.

Les exécutions capitales

Paris, 21 juillet.— On nous informe de la gare de Lyon que les bois de justice qui s'y trouvent en ce moment partiraient ce soir à 10 h. 54, pour arriver à Montpellier demain soir à sept heures. Dans ce cas les exécutions de Martini et de Dexemple aurait lieu samedi matin.

Mort de l'écrivain Léon Cladel

Paris, 21 juillet. — On annonce la mort de M. Léon Cladel, l'écrivain bien connu, qui a succombé à Sèvres après une longue maladie.

L'industrie cotonnière du Lancashire

Londres, 21 juillet.— Une nouvelle crise est imminente dans l'industrie cotonnière du Lancashire. Le comité de l'association des patrons a proposé en effet une réduction de salaires.

L'évêque de Valence refuse d'être candidat

Valence, 21 juillet.— Mgr Cotton, évêque de Valence, a reçu dans la matinée une délégation de conservateurs de Tournon, venus pour lui demander s'il accepterait la candidature législative dans la première circonscription de cette ville en remplacement de M. Seignolos.

Le prélat a répondu que son âge avancé et son état de santé ne lui permettaient pas d'assumer d'autres charges que celles que lui impose son ministère. On croit que M. Morin-Latour, qui a déjà représenté la circonscription sera le candidat de droite.

Une tempête à Marseille

Marseille, 21 juillet. — Cette nuit une violente tempête s'est déchaînée sur Marseille. La mer était démontée. Plusieurs navires ont chassé sur leurs ancres. Le vapeur « Alésia», de la maison Fabre,a failli se briser contre le môle de l'abattoir. Le capitaine et deux hommes ont été blessés.

Les courriers n'ont pu partir ; ceux qui devaient arriver aujourd'hui ne sont pas encore signalés. On craint des sinistres en mer. Plusieurs accidents de personnes ont eu lieu en ville. Plus de cent cheminées ont été enlevées. La circulation des voitures est interrompue sur plusieurs points. L'ouragan continue cet après-midi. La nuit s'annonce très mauvaise.

Une lettre autographe de la Reine du Portugal au Pape

Rome, 21 juillet. — Le marquis Sacchetti est rentré à Rome rapportant au Pape une lettre autographe de la reine du Portugal en remerciement de l'envoi de la Rose d'Or. La réponse du pape partira demain.

Taxe sur les vélocipèdes

Paris, 21 juillet. — M. Deloncle a informé le ministre des finances de son intention de déposer, à la rentrée, un amendement au budget des contributions directes frappant les cycles, bicycles et tricycles d'une taxe annuelle de dix francs qui, dès l'exercice 1892, donnerait un produit minimum de trois millions de francs. Une partie de ce revenu serait appliquée à subventionner la caisse des sinistres dont la presse et le gouvernement préparent depuis quelques mois l'organisation.

La santé de M. de Lanessan

Paris, 21 juillet.— On reçoit de fort mauvaises nouvelles de M. de Lanessan, dont la santé avait paru ces temps derniers se rétablir peu à peu. Son état inspire de nouveau de vives inquiétudes.

Mort de deux sénateurs

Paris, 21 juillet. — M. Journault, sénateur républicain de Seine-et-Oise, est mort ce matin à Sèvres. D'autre part, une dépêche de Caen annonce que M. A. Levalley, sénateur républicain du Calvados, est décédé hier dans sa propriété de Boisthillard.

L'affaire du vicaire général de Rennes

Paris, 21 juillet. — M. l'abbé Delafosse, vicaire général du diocèse de Rennes, vient d'interjeter appel du jugement qui l'a condamné à 200 francs d'amende pour son discours sur les écoles neutres.

Départ de M. Carnot pour Fontainebleau

Paris, 21 juillet. — Le président de la République a quitté Paris à 3 h. 55, se rendant à Fontainebleau par train spécial. Le président était accompagné de Mme Carnot, du général Borius, secrétaire général de l'Elysée, de MM. le lieutenant-colonel Chamoin, commandant Pistor, officiers de la maison militaire et de M. François Carnot. Le capitaine de vaisseau Jauréguiberry reste à l'Elysée pour expédier les affaires courantes.

Les déclarations du Comte de Paris

Paris, 21 juillet.— Le *Moniteur universel* publie les paroles adressées par M. le comte de Paris aux Français qui étaient venus à Folkestone lui présenter leurs hommages :

« Je suis vivement touché des sentiments que vous m'exprimez. C'est au milieu des nombreux témoignages de dévouement et de fidélité que j'ai reçus depuis quelques mois et qui m'ont été une consolation dans mon exil.

» Cette fidélité des monarchistes à leur foi politique est leur honneur, au milieu des difficultés du présent. Elle sera un jour leur titre à la confiance du pays.

» Ils ont soutenu vaillamment la lutte pour la défense des intérêts conservateurs, pour la préservation de la paix sociale, pour la sauvegarde des traditions religieuses de la France et des libertés de l'Eglise qui trouveront toujours leur plus solide protection dans la monarchie. Mais ils ne sauraient sacrifier leur indépendance politique, ni feindre des sentiments contraires à leurs convictions en adhérant à des institutions que condamnent à leurs yeux l'expérience du passé et l'intérêt du pays.

» Groupés autour du principe national et du droit historique dont je suis le représentant, ils savent que je ne faillirai à aucun des devoirs que cette situation m'impose et ils attendront l'avenir avec confiance, unis à moi par les liens d'un commun dévouement à la grande patrie française !»

Les Rouennais et M. Ricard

M. Ricard a nommé hier les six nouveaux juges au tribunal de la Seine. Un d'eux appartient au tribunal de Rouen. En même temps un président de Chambre de Rouen est envoyé à la Cour de cassation, un vice-président du tribunal de Rouen est nommé conseiller, un juge de Rouen est nommé vice-président, soit quatre nominations de Rouennais par un député de Rouen devenu ministre.

La police de Paris et le Conseil municipal

Les conseillers municipaux de Paris menacent de démissionner en masse si M. Loubet inscrit d'office les crédits pour l'augmentation de la police qu'ils ont refusé de voter.

Les grandes manœuvres navales

Paris, 21 juillet. — Il n'y aura pas cette année d'opérations d'ensemble,mais seulement une série d'opérations partielles qui, d'ailleurs, peuvent être, *a priori*, jugées plus utiles que des manœuvres d'apparat à programme imposant.

C'est ainsi qu'on étudiera le fonctionnement du service sémaphorique et celui des défenses mobiles. Les escadres de la Méditerranée auront ensuite à essayer à Ajaccio un système d'obstruction rapide d'une passe ou de l'entrée d'une rade. Dans la Manche, l'escadre du Nord commencera par opérer devant Brest et ensuite devant Cherbourg. La période d'appel des réservistes de la marine coïncide avec le temps des grandes manœuvres, comme cela s'est fait l'année dernière.

Les Français en Afrique

Paris, 21 juillet. — On a reçu à Paris des nouvelles de M. Maistre, en date de l'Oubanghi le 15 mai. M. Maistre allait prendre le commandement des forces laissées au camp de La-Kémo par M. Dybowski. Ces forces comprennent 70 Sénégalais, 139 porteurs et plus de 800 charges. M. Maistre comptait atteindre le camp de la Haute-Kémo dans les premiers jours de juin et repartir de là immédiatement vers le nord pour gagner le bassin du Chari. Toute la mission était en bonne santé. A Brazzaville, M. Maistre a cédé une partie de son armement et de ses marchandises à la colonie qui en avait besoin pour ravitailler M. de Brazza dans le Sangha.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Nous continuons à noter les candidatures qui se produisent au jour le jour.

Dans le canton d'Haubourdin, pour le conseil général, à l'honorable M. Cordonnier, candidat conservateur, l'administration oppose M. Auguste Potié, qui appartient, on le sait, au parti radical le plus avancé et dont les idées sont assez justement représentées par le journal le *Réveil du Nord*. Au banquet offert à M. Goblet lors de sa venue à Lille, M.Potié figurait parmi les assistants et a fait publiquement adhésion aux théories du sénateur de la Seine.

Dans le canton de Cysoing, pour le conseil d'arrondissement, une seule candidature est actuellement posée, celle de M. Victor Dubreucq, maire de Templeuve et conseiller sortant.

A Pont-à-Marcq, l'honorable M. Raoul des Rotours, conseiller d'arrondissement sortant, aura pour concurrent M. Lepeuple, de Templeuve. Inutile de dire que cette dernière candidature est uniquement posée pour la forme.

***

Voici l'état des candidatures conservatrices qui sont actuellement posées dans l'arrondissement de Lille, tant au conseil général qu'au conseil d'arrondissement. La liste est évidemment incomplète, d'autres candidatures devant surgir avant le 31 juillet.

Voici d'abord pour le conseil général :

Canton de Lille-Ouest. — M. Georges Vandame.

Canton de Lille-Nord. — M. Emile Scrive.

Canton d'Haubourdin. — M. Célestin Cordonnier.

M. le baron de l'Epine, conseiller général du canton du Quesnoy-Ouest, a écrit la lettre suivante par laquelle il fait connaître à ses commettants son désir de ne plus solliciter leurs suffrages. Nous ne pouvons que regretter la décision de M. le baron de l'Epine, tout en nous inclinant devant les motifs qu'il invoque pour l'expliquer. Ce n'est point sans une profonde tristesse que nous voyons disparaître de notre assemblée départementale cette belle figure de ce vieillard si digne, si bienveillant, si consciencieux et si aimé de tous ceux qui ont pu le connaître.

Les électeurs du canton ouest du Quesnoy et surtout les adversaires politiques de M. le baron de l'Epine se seraient honorés en refusant de s'incliner devant la retraite de leur conseiller général et en le conservant comme leur représentant aussi longtemps qu'il plaira à Dieu de le conserver à ses amis.

Voici la lettre de M. le baron de l'Epine dont nous parlons plus haut :

« Messieurs et chers électeurs,

» Le mandat de conseiller général pour le canton du Quesnoy-Ouest que vous m'avez fait l'honneur de me remettre entre les mains est au moment d'expirer : depuis vingt-cinq ans vous avez bien voulu m'accorder vos suffrages; cette marque de confiance non interrompue est, et restera un titre dont toujours je serai fier et reconnaissant.

» Aujourd'hui, mon grand âge, l'état de ma santé, la nécessité de m'éloigner longtemps chaque année, me commandent malgré de pressantes sollicitations et mes sincères regrets de décliner des fonctions auxquelles j'ai consacré une partie de mon existence, et de les remettre entre des mains plus aptes à les remplir. Mais en les quittant, je resterai toujours à votre disposition dans les limites du possible et tant que mes forces ne trahiront pas la bonne volonté et le dévouement dont je crois vous avoir donné la preuve à tous sans acception de parti.

» Veuillez, messieurs et chers électeurs, en agréer l'assurance et celle de mes sentiments profondément reconnaissants. » BARON DE L'EPINE. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les élections à Roubaix. — L'*Officiel* de vendredi publie le décret suivant :

« Par décret du Président de la République en date du 21 juillet 1892 et rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 7 août prochain les électeurs des cantons de Roubaix-ouest, Roubaix-est, Roubaix-nord (Nord), à l'effet d'élire leurs représentants au conseil général et au conseil d'arrondissement. (Exécution de la loi du 20 juillet 1892 portant création d'un troisième canton à Roubaix.) »

Une réunion électorale au Pile. — Organisée par le groupe l'*Union ouvrière*, cette réunion, annoncée pour 8 heures, a été ouverte à neuf heures moins un quart. La salle de l'estaminet du *Palais*, où elle a eu lieu, était bondée : l'assistance peut être évaluée à environ deux cents personnes.

Derrière l'estrade réservée au bureau, figuraient deux petits drapeaux rouges dont les hampes croisées étaient réunies par un nœud noir. Au-dessus, une inscription portait ces mots : « A la mémoire des victimes de Fourmies. »

Le citoyen Culine a été proclamé président d'honneur ; le citoyen Adolphe Desobry, président effectif, et les citoyens Trannoy et Vanmullen, assesseurs.

Après avoir remercié l'assistance, le président a fait connaître que la réunion avait pour objet les élections pour le Conseil général et pour le Conseil d'arrondissement, élections qui doivent avoir lieu le 7 août. Il donne ensuite la parole au citoyen Bailleul.

Celui-ci commence par féliciter les assistants d'être venus en si grand nombre et, rappelant les élections municipales du 8 mai dernier, il constate que, si le nouveau conseil municipal n'a pas encore réalisé les promesses du programme socialiste, il est du moins résulté de ces élections un avantage moral pour les ouvriers. Les nouveaux conseillers, dit-il, étaient pour la plupart inexpérimentés et ils doivent faire leur apprentissage : mais ils sont disposés à poursuivre les réformes projetées.

Il annonce ensuite que les candidats proposés par le parti socialiste pour les élections du 7 août sont le citoyen Carrette, maire de Roubaix, comme conseiller général, et le citoyen Culine comme conseiller d'arrondissement. Il fait l'apologie de Culine, qu'il accompagne des invectives et des imprécations habituelles contre la classe bourgeoise.

A propos de l'inégibilité de Culine, il fait remarquer que le cas n'est pas nouveau, et que les électeurs roubaisiens sauront par leurs votes forcer le gouvernement à rendre le détenu de Melun à sa femme et à ses quatre enfants.

Ce résultat que les électeurs fourmisiens n'ont pu obtenir aux dernières élections municipales, les prolétaires de Roubaix sauront l'obtenir aux élections du 7 août.

Le citoyen Louis Catrice succède au citoyen Bailleul. Il reprend la thèse du précédent orateur et engage les électeurs à suivre la voie qu'il vient de tracer.

Le citoyen Grégoire prend ensuite la parole et expose les diverses phases de l'organisation du parti socialiste depuis 1870. Il complimente les électeurs du Pile, fait l'éloge de Culine et termine en parlant des cantines scolaires pour la défense desquelles il juge utile d'envoyer le citoyen Carrette siéger au Conseil général.

La parole est alors donnée au citoyen Olivier Branquart. Il a déclaré l'impuissance des opportunistes, des radicaux, des radicaux-socialistes à donner satisfaction aux aspirations des ouvriers. Il a attribué cette impuissance au maintien des patrons dans les organisations préconisées par ces trois partis. D'après l'orateur, les socialistes seuls peuvent résoudre la question ouvrière en faisant disparaître complètement le patronat.

Sa conclusion a été qu'il fallait voter pour des socialistes purs comme les citoyens Carrette et Culine. Dans son discours, le citoyen Branquart a ouvert une parenthèse pour justifier sa présence aux obsèques de M. Harinkouck. Ce n'est point comme patron, a-t-il dit, qu'il a considéré M. Harinkouck dans cette circonstance, mais comme Roubaisien mort loin de son pays.

Le citoyen Bailleul redemande la parole pour engager les groupes du Pile à étendre leur propagande aux localités environnantes, principalement à Wattrelos.

Une deuxième fois le citoyen Branquart paraît à la tribune pour relever une assertion d'un des orateurs au sujet du peu d'importance des mandats de conseiller d'arrondissement et de conseiller général.

Il attribue à ce dernier une importance considérable. Revenant ensuite sur la question des cantines scolaires, il exprime l'espoir de les voir bientôt fonctionner. Il estime qu'avec les augmentations imposées dans le nouveau tarif des octrois, sur les fromages et les huitres, la nouvelle administration municipale pourra réaliser une somme de 150.000 fr. qui sera employée à la création de ces cantines.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose l'ordre du jour suivant :

« Les électeurs du canton-est, réunis dans la salle du *Palais*, au Pile, s'engagent à rompre avec tous les partis bourgeois et à reporter leurs voix aux élections prochaines sur les citoyens Carrette et Culine.»

Cet ordre du jour est voté par acclamation aux cris de : Vive Culine !

Le président annonce que le dimanche 31 juillet, une réunion publique et contradictoire aura lieu à 4 heures, dans le jardin du *Palais*.

La séance est levée à dix heures.

Nous avons reproduit hier, sous toutes réserves, une note du *Courrier de Fourmies*, disant qu'un conseiller municipal de Roubaix était allé demander de l'ouvrage dans les bureaux de ce journal.

Renseignements pris nous devons constater qu'aucun conseiller municipal n'a dû faire semblable démarche à Fourmies. Notre confrère a sans doute été mystifié.

Nous apprenons avec plaisir que M. Jules Wibaux, élève du collège de Roubaix, vient d'être reçu bachelier ès-lettres devant la Faculté de Lille.

Le jubilé sacerdotal de M. l'abbé Tilmant. — Nous avons annoncé que la paroisse Ste-Elisabeth se propose de fêter dignement, le 24 juillet, le jubilé de 25 ans de sacerdoce de son vénéré Pasteur. Voici le programme de cette fête : grand'messe à 10 heures, sermon par M. Berteaux, doyen de St-Martin.

Le chorale du patronage St Eloi exécutera la 3e messe de Wouters. A l'offertoire : exécution d'un grand chœur de Lefebure-Wély ; transcription pour orchestre et orgue par M. Alph. Seutin. A l'issue de la messe : cantate... musique de M. Seutin.

A en juger par les répétitions, l'exécution de la chorale du cercle Saint-Eloi sera une des principales attractions de cette touchante cérémonie.

Un concert d'été du « Choral Nadaud ». — Le « Choral Nadaud » nous prie d'informer le public qu'en raison du deuil qui vient de frapper plusieurs grandes familles Roubaisiennes, et dans l'impossibilité d'obtenir le jardin qui lui avait été promis, son concert d'été est remis à une date qui sera indiquée ultérieurement.

Récompense. — Hier matin a eu lieu, à Bruxelles, la distribution des récompenses pour actes de courage et de dévouement, sous la présidence du ministre de l'intérieur, M. de Burlet.

Le roi, la reine et la princesse Clémentine étaient présents. Parmi les étrangers récompensés, nous trouvons M. Berte, agent de la police de sûreté à Roubaix, médaille de 2e classe.

Le 25 septembre 1891, cet agent a sauvé la vie à un Belge qui était sur le point de se noyer dans le canal de Roubaix.

Les concours de fin d'année à l'école nationale de musique. — Voici la suite des résultats de ces concours :

Classe de contrebasse à cordes. — Professeur : M. Turbelin-Barenne. 1er prix, (médaille d'argent) Hector Mercier; 1er accessit, François Mahieu.

Classe de cornet à pistons et de trompette. — Professeur : M. Charles Montigny. Cornet à pistons : 2e prix, Louis Lhomme; 1er accessit, Florimond Leclercq; 2e Félix Mouchart. — Trompette : 1er accessit, Louis Lhomme; 2e, Félix Mouchart et Florimond Leclercq.

Classe de cor et de saxhorn-alto, professeur M. Pierre Méminick. Cor, rappel du 2e prix, Nys Lodois. Saxhornalto, 1er accessit Guyot Emile.

Classe de trombone à coulisse, professeur M. Albert Samain; 2e prix (avec mention) Deneu Joseph.

Classe de saxhorn-basse, professeur M. Taupe. 1er prix *(médaille d'argent)* MM. Branquart François, Ladam Jules; 2e prix MM. Douterlungne, Louis Prez Jules.

La grève des tisserands de la Société anonyme. — Un groupe d'ouvriers grévistes de la Société anonyme s'est rendu à la mairie jeudi matin; il a demandé à M. le maire de convoquer, à son cabinet, une délégation mixte des patrons de la Société et d'ouvriers de cet établissement, afin d'arriver à une entente.

M. le maire a promis de tenter cette entrevue.

Une poursuite au couteau. — Un habitant de la rue Saint-Joseph, M. Debuchert, rentrait chez lui hier, vers huit heures trois quarts, quand il aperçut un nommé Walborecht qui prenait la muraille de sa demeure pour un urinoir. M. Debuchert lui ayant fait une observation à ce sujet, Walborecht lui répondit grossièrement et, s'emparant d'un couteau qu'il avait en poche, l'ouvrit et voulut l'en frapper. M. Debuchert parvint heureusement à fermer la porte d'entrée à temps pour parer le coup.

Un quart d'heure après cet incident, M. Debucher était sorti de chez lui et ne pensait plus à son agresseur. A peine avait il fait quelques pas qu'il se trouva en face de notre homme brandissant à nouveau son arme, menaçant de le tuer. M. Debuscher s'enfuit vers la place de la Fosse-aux-Chênes, toujours suivi par ce singulier individu. L'agent Leize, averti du fait, accourut. A la vue de celui-ci, Walborecht s'enfuit par la rue Turgot. L'agent ne tarda pas à le rejoindre. Dissimulant son couteau, Walborecht lança des coups de poing et de pied. Malgré cette résistance, l'agent parvint à le saisir à bras le corps et le terrassa. Une fois sur le sol, il fut ligotté solidement et conduit au dépôt où il a été écroué.

Une femme qui se casse la jambe. — Jeudi soir, vers neuf heures, une femme, âgée d'une quarantaine d'années, Mme Marie Dewarte, passait place Chaptal, conduisant une brouette chargée de charbon, quand soudain elle glissa et tomba. Comme elle ne pouvait plus se relever, elle cria au secours. Des passants s'empressèrent autour d'elle et constatèrent que la malheureuse s'était fracturé la jambe droite. L'un d'eux la hissa sur la brouette et la conduisit à son domicile.

Tombée dans le canal. — Jeudi matin, vers sept heures, une couturière, Louise Groselande, demeurant à l'estaminet du « Franc-Picard », rue de Mouveaux, passait sur la berge du canal, quai de Wattrelos, se rendant à son travail. Arrivée près du bureau des douanes, elle laissa tomber une gourde en fer blanc, qui roula sur le bord de la rive. En voulant la reprendre, elle manqua le pied et tomba dans le canal. Aux cris qu'elle poussa M. Léandre Dumoulin préposé des douanes, accourut, et parvint à la retirer saine et sauve. Après lui avoir prodigué les premiers soins, M. Dumoulin la conduisit au poste central où un agent fut chargé de la conduire à son domicile.

Une saisie à la halle. — Jeudi matin, M. Leclercq, sous-inspecteur des denrées alimentaires, a saisi au minck 40 kilogrammes de raies reconnues impropres à la consommation.

Un vol important rue de la Balance. — Jeudi ma in, vers cinq heures, M. Vanhulle, marchand de légumes, rue de la Balance, s'en allait au marché de la ville pour vendre sa marchandise. Il eut soin, avant son départ, de fermer à clef la porte d'entrée. A son retour, vers une heure de l'après-midi, il trouva la porte entr'ouverte. A peine entré, il constata que toutes les pièces du rez-de-chaussée avaient été visitées et que les marchandises et ses effets d'habillements étaient jetés pêle-mêle sur le parquet, que les meubles avaient été forcés et les tiroirs ouverts. Dans les chambres, le même pêle-mêle.

Sans prendre le temps de noter les objets qui lui avaient été soustraits, M. Vanhulle alla avertir le commissaire du quartier. Celui-ci se rendit immédiatement avec M. Vanhulle à son domicile.

Après une visite minutieuse on constata que différents objets d'argenterie, une certaine somme d'argent et des effets d'habillements avaient disparu. Une somme importante d'argent, dissimulée dans une pièce du premier étage, avait été épargnée. On ne sait quels sont les auteurs de ce vol. Une enquête a été ouverte par M. Vancostenoble.

Un accident, boulevard de Belfort. — Jeudi, vers cinq heures du soir, le jeune Honoré Cyrille, âgé de 15 ans, demeurant rue de Launoy, était à son travail chez MM. Motte et Delescluze, boulevard de Belfort, quand il eut l'index et le doigt majeur de la main gauche pris dans l'engrenage de son métier. M. le docteur Dujardin, immédiatement appelé, a donné les premiers soins au blessé qui a été transporté chez lui.

L'index a été complètement détaché de la main et le doigt majeur devra être amputé.

Une petite fille blessée. — Dans la soirée de jeudi, plusieurs fillettes d'une dizaine d'années jouaient sur la chaussée, rue de l'Epeule, à proximité de la Croix-Blanche, quand l'une d'elles voulant se garer pour laisser passer une voiture, glissa et tomba. Comme la fillette ne pouvait marcher, des passants vinrent à son secours et la transportèrent chez ses parents. On ignore s'il y a fracture de la jambe droite ou simplement contusion.

Bataille de dames. — Deux soigneuses, Hortense Devile et Victorine Ritaut, se trouvaient mercredi soir, vers sept heures et demie, rue d'Alsace. A la suite d'une discussion, les deux femmes en vinrent aux mains. Un rassemblement considérable s'était formé autour des deux combattantes. Un agent attiré par le bruit mit fin à la scène en dressant un rapport à ces dames.

Un accident boulevard de Belfort. — Un accident s'est produit jeudi vers 2 heures au boulevard de Belfort. Plusieurs enfants jouaient sur un chariot qui stationnait sur le boulevard, lorsqu'il vint à l'idée de quelques-uns d'entre eux de pousser le véhicule ; le petit Louis Debruycker, qui s'efforçait vainement de faire tourner une roue, lâcha prise tout à coup et tomba sous celle-ci ; en ce moment la voiture avança de quelques centimètres, et l'enfant eut deux doigts de la main droite écrasés ; à ses cris, des passants s'empressèrent de lui porter secours, et, après avoir reçu des soins dans une maison voisine, le jeune blessé fut reconduit chez ses parents, rue des Longues-Haies.

Un accident rue Franklin. — Jeudi, vers midi, Mme veuve Delbare, demeurant rue Franklin, se rendait à sa chambre. Arrivée au haut de l'escalier, elle fut soudainement prise d'une faiblesse et tomba du haut en bas. Dans sa chute, elle se fit des contusions multiples sur tout le corps et à la figure : le sang s'échappait en abondance des blessures. M. le docteur Delannoy lui prodigua ses soins et la fit ensuite admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Tombé malade. — Un jeune ouvrier de quatorze ans, Théophile Maertens, employé chez M. Allart Rousseau, Grande-Rue, arrivait à son travail, hier, vers 7 heures du matin; quelques minutes après il tombait inanimé sur le sol. Ses camarades de travail s'empressèrent immédiatement autour de lui. A l'aide de soins, on parvint à lui faire reprendre connaissance. Il fut transporté ensuite à son domicile à Wattrelos.

Au tribunal de simple police. — L'audience de jeudi 21 juillet était présidée par M. Claustre, juge-de-paix, assisté de M. Martin remplissant les fonctions du ministère public. La salle était pleine; aussi la chaleur s'y faisait fortement sentir.

Quelques cas de violences légères remis de l'audience précédente ont donné lieu à des pénalités diverses. Puis est venue toute une longue série de condamnations à 5 francs d'amende pour ivresse manifeste. Un des inculpés a voulu objecter qu'il n'avait fait que traverser la rue pour se rendre de l'estaminet chez lui. Le président fait observer que le cabaretier n'aurait pas dû le conserver dans son établissement en état d'ivresse. Mais, répond-il, il m'a mis à la porte. Sur cette preuve évidente du délit, la condamnation est prononcée.

Un autre délinquant est représenté par son père qui répond d'abord vaguement à la demande du président s'il reconnait la contravention constatée contre son fils. Pressé de se prononcer catégoriquement, il finit par avouer que son fils n'a jamais rien fait de bon. Cet aveu amène M. le Juge de paix à infliger l'amende en conseillant au malheureux père de faire interner son fils dans une maison de correction.

Après les cas d'ivresse, reviennent les délits de violences légères. M. X... est accusé d'avoir lancé au visage de Mme Z... des ordures que celle-ci avait balayées devant sa maison. Deux témoins constatent le fait. Mais M. X..., interrogé par le président, raconte que le fils de Mme Z... a porté les ordures en question dans son jardin, que son fils à lui les a reportées devant la maison de Mme Z ..., et que cette dernière est alors sortie de chez elle et a violemment balayé les ordures que lui-même a repoussées avec une pelle, mais sans les jeter à la face de Mme Z... Cette déclaration est faite avec calme et avec un tel accent de vérité que le président juge utile de renvoyer l'affaire à la prochaine audience pour entendre de nouveaux témoins.

Quelques autres cas ont été jugés, mais n'ont présenté aucun intérêt spécial. L'audience a été terminée à quatre heures et demie.

Flers. — C'est le 25 juillet qu'aura lieu le carrousel de Flers-Bourg.

Baisieux. — *Un extradé.* — La gendarmerie belge a remis mercredi après-midi, entre les mains des gendarmes de Lannoy, le nommé Fernand Selliez, âgé de 30 ans, condamné récemment à 20 ans de travaux forcés par la cour d'assises de la Seine pour banqueroute frauduleuse. Selliez était né à Paris et avait son domicile à Montreuil-sous-le-bois.

Communications diverses

La joute sur l'eau du 14 juillet. — Le comité qui a organisé la joute sur l'eau le 14 juillet, ayant décidé dans sa réunion du 20 juillet de distribuer des diplômes aux vainqueurs de cette joute, prie ces derniers qui ont touché un prix en espèces, de se rendre, samedi prochain 23 juillet, à 9 heures du soir, à l'estaminet Henri Carré, rue Turgot, 57, au local de la société, où ils recevront leur diplôme.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons ! 31487d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Société Philharmonique. — Un concert sera offert par la musique municipale à ses membres honoraires, le dimanche 24 juillet, dans le jardin du carrousel de Mme veuve Parent-Delforge, avec le bienveillant concours de : l'Union chorale de Wattrelos (1er prix du concours de Denain); la Grande Fanfare de Roubaix (1er prix de la division d'excellence, concours de Paris); la Cœcilia Roubaisienne (lauréate du grand concours de Tourcoing) Le concert commencera à 5 heures précises du soir.

Information de commodo et incommodo. — Le 30 juillet, à 10 heures du matin, aura lieu une information de commodo et incommodo sur la demande faite par M. Henri Labbe, blanchisseur de laines à Wattrelos, à l'effet d'être autorisé à maintenir l'exploitation de sa blanchisserie de laines sur un terrain situé à Wattrelos, hameau du Laboureur.

Un carrousel. — Le dimanche 31 juillet, aura lieu un grand carrousel international attelé, au bénéfice des pauvres, au hameau du Crétinier. 165 francs de prix sont répartis comme suit : 1er prix, 40 francs; 2e, 30; 3e, 25; 4e, 20; 5e, 15; 6e, 10; 7e, 5; surprises, 20 fr. — Le carrousel aura lieu à l'estaminet du Crétinier; l'inscription se fera à l'estaminet Destailleur, rue de Tourcoing, où le cortège se formera.

Un grave accident. — Mercredi après-midi, un ouvrier couvreur du nom de Emile Vandeputte, recouvrait une maison du hameau de Saint-Liévin. Tout à coup, il fut pris d'un éblouissement, perdit l'équilibre et tomba. Des personnes qui s'étaient aperçues de l'accident accoururent immédiatement à son secours et le transportèrent dans une maison voisine, où l'on fit appeler un docteur. Celui-ci déclara que l'ouvrier avait la jambe gauche fracturée.

Après un premier pansement il a été reconduit en voiture à son domicile, à Herseaux.

TOURCOING

Les concours de l'Académie de musique. — Une erreur s'est glissée dans l'énumération des prix attribués aux élèves de la classe de violoncelle. C'est M. Henri Lebrun qui a obtenu le premier prix et M. Couvreur le second. L'ordre avait été interverti.

L'accident de voiture de la rue de Gand. — La femme renversée mercredi, vers le soir, par la voiture de M. L..., marchand de beurre, s'appelle Virginie Desrumaux, âgée de 60 ans, demeurant à Reckem, hameau de Caster.

Elle était venue travailler à Tourcoing et retournait chez elle en emportant son souper dans un panier. Elle a de fortes contusions à la tête et sur différentes parties du corps. Elle a pu,dans la soirée, regagner son domicile.

Histoire du jour. — Marie L..., qui n'a pas encore 17 ans, a quitté furtivement ses parents dimanche dernier. On a appris qu'elle s'était logée aux environs de la place Sébastopol. La police va s'occuper de lui faire réintégrer la maison paternelle.

Tribunal de simple police. — *Audience du 21 juillet 1892.* — M. Charlier, juge ; M. Rembeauville, ministère public. — Aucune affaire d'ivresse ne figure au rôle, pourtant très chargé ; il ne faudrait pas en conclure que les buveurs sont devenus plus sobres, car plus de vingt dossiers concernant des affaires d'ivresse manifeste sont encore retenus au Parquet. En revanche, plus de 30 gamins comparaissent pour maraudages et méfaits de toutes sortes, qui valent à leurs parents responsables des amendes de 1 à 5 francs et les frais.

— Cinq industriels sont poursuivis pour avoir placé des « goulottes » en fer ou avoir relevé la chaussée pour faciliter aux voitures l'entrée de la porte-cochère. Le travail pour plusieurs remonte à plus d'un an. Deux affaires sont remises à quinzaine ; les autres sont condamnées à 1 fr. et à la démolition.

— L'affaire du Pont du Fresnoy — un mari qui voulait jeter sa femme dans le canal — est venue à cette audience et n'a été qualifiée que de violences légères et tapage injurieux. Le mari, D... un vrai colosse,qui allait raser, les dimanches, à l'estaminet V..., est condamné à 3 jours de prison et 3 francs d'amende ; sa femme à 5 fr. d'amende et les époux V... à 3 journées de travail chacun.

— Le cheval de Jean D... boucher, qui s'était emporté, fut arrêté par un facteur de la poste. Le boucher, en guise de remerciement, tomba à bras raccourcis sur le facteur et lui mit ses vêtements en lambeaux ! 1 jour de prison par défaut.

— Une vraie scène de cannibalisme, qui s'est passée à Roncq, et que nous avons relatée en son temps. Un sieur Henri M.. , assez tristement noté du reste, comme ses trois adversaires, cherchait querelle à tout le monde; Joseph D..., Adolphe V... et Jules V..., se ruèrent à la fois sur lui,et,pendant que les deux premiers le rouaient de coups de pied et de poing, Jules V. . lui croquait l'oreille droite, qu'on est pourtant parvenu à raccommoder tant bien que mal!.. Jules V... est condamné à 3 jours de prison, et les trois autres, 1 jour de la même peine.

— Le chien de Henri H... a emporté la moitié du mollet d'un passant; au lieu de chercher à arranger l'affair le propriétaire du chien a accablé le blessé d'insultes; un jour de prison et 5 francs d'amende, sans préjudice des réparations civiles qui vont être demandées!

C'était surtout la journée des dames ! Jamais on n'a vu plus de combats entre voisines ; une douzaine au moins avaient apporté, comme pièces à conviction, soit des touffes de cheveux arrachées, ou des bonnets, tabliers, « caules », etc., en lambeaux.

L'audience s'est prolongée jusqu'à 1 h. 1/2.

Blanc-Seau. — La société chorale la *Muse des Travailleurs* du Blanc-Seau va prendre part au festival d'Anvers les 7 et 8 août prochain. Les membres honoraires qui désirent y participer sont priés de se faire inscrire au local jusqu'au 4 août, dernier délai.

LILLE

Légion d'honneur. — MM. Ernest Legrand, conseiller général du Nord, Lecesne, vice-président du conseil de préfecture du Pas-de-Calais, et Poirson, préfet du Morbihan, ancien secrétaire général de la préfecture du Nord, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Ecole supérieure de commerce de Lille. — Le concours d'admission à l'Ecole supérieure de commerce de Lille est fixé au 30 octobre.

L'association des propriétaires d'appareils à vapeur. — L'association des propriétaires d'appareils à vapeur du nord de la France a tenu hier après-midi son assemblée générale annuelle dans les salons de l'annexe du Grand-Hôtel.

M. Kolb présidait, assisté de M. Carlos Delattre, qui remplissait les fonctions de secrétaire. M. Olry, délégué général du Conseil d'administration, assistait à la réunion.

En ouvrant la séance, M. Kolb prononce l'oraison funèbre du regretté M. Vinchon en termes éloquents et émus, auxquels s'associe toute l'assistance. Au surplus, voici le texte des paroles de M. Kolb :

« Messieurs, avant de donner la parole à l'un de nos collègues pour la lecture du procès-verbal, je tiens à apporter tout d'abord, ici, le tribut des regrets profonds que nous laisse à tous la mort si malheureuse de notre excellent confrère et ami Vinchon.

»A trois mois de distance vous êtes appelés à deux réunions toutes deux empreintes de tristesse et de deuil. Vous allez entendre de nouveau dans la lecture du procès-verbal les paroles si pleines de cœur que l'inaltérable amitié de Vinchon pour Cornut lui avait dictées.

»Il m'est aujourd'hui donné la pénible mission de rappeler qu'à son tour il vient de nous quitter.

» Sincèrement et profondément attaché à notre Société, dont il s'était tout particulièrement occupé depuis quelques mois et dont sa modestie lui avait fait décliner la présidence, demandant à en rester seulement le secrétaire, il voulait en suivre la marche et le nouvel essor, même pendant son dernier et fatal voyage : et j'ai eu la triste consolation de recevoir la dernière lettre qu'il avait écrite quelques heures avant sa mort et dans laquelle il approuvait pleinement le rapport et le projet que je vais avo